Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 41 (2014)

Heft: 6

Rubrik: news.admin.ch

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Loi sur les Suisses de l'étranger est adoptée

Cette loi, d'une importance capitale pour la communauté des Suisses de l'étranger, sera bientôt une réalité, à moins que – contre toute attente – elle ne soit soumise à référendum.

Le 26 septembre 2014, les Chambres fédérales ont accepté la «Loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger», dite Loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr). Le Conseil national a accepté la loi par 160 voix contre 18 et 18 abstentions, alors que le Conseil des Etats l'a approuvée sans voix contraire ni abstention. La loi a été publiée dans la Feuille fédérale le 7 octobre 2014 (FF 2014 6965), ce qui signifie que le délai référendaire de trois mois court jusqu'au 15 janvier 2015.

En soi, la loi n'introduit pas de nouveaux droits ou devoirs mais, pour les plus de 730 000 Suissesses et Suisses résidant à l'étranger, elle réunit dans un seul document les aspects les plus importants répartis jusqu'ici dans plusieurs lois, ordonnances et règlements. Elle englobe les droits politiques des Suisses de l'étranger, l'aide sociale, la protection consulaire et les diverses autres prestations consulaires. La possibilité de recourir au vote électronique lors de votations et d'élections a aussi été expressément inscrite dans la loi. Le Conseil fédéral peut en outre prendre des mesures pour favoriser l'exercice des droits politiques par nos compatriotes à l'étranger.

La LSEtrautorise aussi la Confédération à soutenir des institutions qui favorisent les relations entre les Suisses de l'étranger ou les relations entre les Suisses de l'étranger et la Suisse ou qui allouent de l'aide aux Suisses de l'étranger. A cet égard, la loi mentionne notamment l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE).

La loi sur les Suisses de l'étranger prévoit explicitement que les citoyens et citoyennes suisses qui décident de résider ou de voyager à l'étranger le font sous leur propre responsabilité. Cela suppose notamment qu'ils doivent s'employer à limiter les risques dans le cadre de leurs possibilités d'action ou, en cas de danger, à maîtriser les difficultés par leurs propres moyens. La responsabilité individuelle implique également que la législation du pays de résidence ou du pays visité doit être respectée. En outre, la Suisse ne doit intervenir que subsidiairement, notamment en matière d'aide sociale et de protection consulaire. La loi prévoit également un Guichet unique qui constitue un élément essentiel des efforts visant à définir une politique «cohérente», au sens de l'initiative parlementaire, à l'égard des Suisses et Suissesses de l'étranger. Grâce au Guichet unique, point de contact central pour

répondre à toutes les demandes des Suisses et Suissesses de l'étranger, le DFAE est en mesure de fournir des prestations conformes aux besoins, dans le sens du service public.

Si aucun référendum n'est lancé, la loi entrera en vigueur au plus tôt le 1^{er} novembre 2015. D'ici là, les travaux de rédaction de l'Ordonnance sur la LSEtr seront poursuivis. Les principales modifications concernant les Suisses et Suissesses de l'étranger seront commentées en détail dans la «Revue Suisse» tout au long de 2015.

La LSEtra été établie en réponse au postulat du conseiller aux Etats Filippo Lombardi «Défendre la Cinquième Suisse comme lien avec le monde». Dans son rapport sur la politique à l'égard des Suisses et Suissesses de l'étranger qui avait alors été demandé, le Conseil fédéral souligne l'importance de la communauté des Suisses de l'étranger et arrive notamment à la conclusion qu'il serait judicieux de formuler une politique d'ensemble dans ce domaine. Suite à ce rapport, Filippo Lombardi a lancé, en date du 15 juin 2011, une initiative parlementaire «Pour une loi sur les Suisses de l'étranger» qui a été adoptée par les deux Chambres au début de 2012. En étroite collaboration avec le DFAE, la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats a ensuite élaboré un projet de loi qui a été soumis au parlement le 12 janvier 2014.

Vous trouvez le texte de la LSEtr sous:

Allemand: Français: Italien: www.admin.ch/opc/de/federal-gazette/2014/7229.pdf www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2014/6965.pdf www.admin.ch/opc/it/federal-gazette/2014/6213.pdf



L'Aletsch Arena à Bettmeralp en Valais

Au tournant de l'année

La Direction consulaire souhaite de belles et reposantes Fêtes de fin d'année aux lectrices et lecteurs de la «Revue Suisse» et leur présente ses meilleurs vœux de succès pour 2015. Nous nous réjouissons de poursuivre à l'avenir cette agréable coopération.

IMPRESSUM

IPITACESSUM La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 41° année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

DIRECTION ÉDITORIALE: Barbara Engel (BE), rédactrice en chef: Stéphane

Herzog (SH); Marc Lettau (MUL); Jürg Mütler (JM); Peter Zimmerli (PZ), responsable des «info.admin.ch», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse. TRADUCTION: CLS Communication AG DESIGN: Herzog Design, Zurich IMPRESSION: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen. ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/ publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9. E-mail: revueldaso.ch

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 28.10.2014 Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/ étranger, CHF 50.-). La revue sera etranger, CHF 50.-). La revue sera etranger, CHF 50.-) de revue sera etranger, CHF 50.-) de revue sera etranger, CHF 50.-).

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.



Nouveau site internet du DFAE

Depuis la mi-octobre, le site internet du Département fédéral des affaires étrangères DFAE se présente sous une forme modernisée et clairement ordonnée. Sous le lien www.eda.admin.ch, vous trouvez des informations complètes sur différents sujets politiques, des renseignements sur les services consulaires des représentations suisses à l'étranger et sur la vie à l'étranger, des conseils du DFAE aux voyageurs, et bien d'autres choses.

Le contenu des pages web du DFAE est désormais structuré par thèmes selon les groupes cibles (Suisses de l'étranger, voyageurs suisses à l'étranger, touristes étrangers en Suisse, professionnels des médias, etc.) Les personnes qui visitent les pages web peuvent directement accéder aux contenus souhaités en cliquant sur les titres des rubriques.

La page principale du site du DFAE comporte des liens vers des sites web traitant de sujets particuliers tels que la politique européenne ou la coopération au développement. Le design est moderne et fonctionnel et des pictogrammes appropriés présentent l'engagement actuel du DFAE au moyen de sujets judicieusement choisis.

Un site web par pays

Les informations relatives aux relations de la Suisse avec les autres pays, à l'émigration et à la vie à l'étranger ont été regroupées. Les activités, les compétences et les services des ambassades suisses, des consulats généraux, des centres consulaires régionaux ainsi que des bureaux de la coopération au développement et de l'aide humanitaire ont été rassemblés sur une page web pour chaque pays.

Chaque page web regroupe les thèmes suivants:

- > Actualité
- > Représentations
- > Conseils aux voyageurs
- > Vivre en...
- > Services
- > Visas & Entrées en Suisse
- > La Suisse et...

Lorsque les pages des pays s'affichent, les utilisatrices et utilisateurs disposent immédiatement d'un accès direct aux thèmes et services qui les intéressent.

L'onglet «Actualité» comprend les informations relatives à la représentation suisse dans le pays concerné ainsi qu'un agenda des manifestations. La présence suisse et ses compétences sont brièvement décrites sous l'onglet «Représentations». La rubrique «Vivre en...» s'adresse aux Suisses et Suissesses résidant dans le pays en question ainsi qu'à ceux et celles qui projettent de s'y installer.

La diversité des «Services» consulaires est présentée dans une rubrique propre. Désormais, les explications d'ordre général à ce sujet sont disponibles en quatre, voire cinq langues (allemand français, italien, anglais et partiellement espagnol). La rubrique «Visas & Entrées en Suisse» permet à l'utilisateur d'accéder aux informations correspondantes de l'office fédéral compétent. L'onglet «La Suisse et...» donne un aperçu des différents aspects des relations bilatérales entre les deux pays.



Pour 134 pays, les informations jusqu'ici publiées à différents endroits sont désormais mises à disposition en fonction des besoins des utilisateurs sur des «pages d'accueil par pays». Illustration de la page pour la France: https://www.eda.admin.ch/countries/france/fr/home.html

Il est également facile de trouver les indications concernant la Helpline du DFAE, à la disposition des citoyens et citoyennes suisses 24 heures sur 24. Les indications relatives aux contacts figurent sur chaque page en pied de page et, pour certaines pages choisies, dans la colonne de droite.

Les contenus s'ouvrent en outre aux personnes qui visitent le site web grâce à une fonction de recherche très performante. Chaque page internet fait l'objet de recherches dans toutes les langues sur la base de mots clés spécifiques et est affichée dans le résultat de la recherche selon son importance correspondante. La fonction de recherche est un outil important permettant d'accéder plus rapidement au contenu souhaité.

TEAM PROJET-WEBEDA, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DFAE



La page d'accueil du DFAE: https://www.eda.admin.ch – Suisses de l'étranger – «Vivre à l'étranger»

Publications

Politorbis

Politorbis est une revue publiée par le DFAE qui traite de politique extérieure de la Suisse. Le numéro intitulé «En cas de détresse et de crise à l'étranger» a été réalisé par l'unité Relation avec les Suisses de l'étranger de la Direction consulaire du DFAE. Ce numéro retrace le développement de la protection consulaire et de la gestion des crises de la Suisse depuis les attentats de Luxor en 1997 jusqu'à aujourd'hui. Du syndrome du voyageur aux récits poignants des personnes impliquées dans la gestion des crises, la variété des thèmes saura captiver votre lecture. Date de publication: décembre 2014

Téléchargez le numéro à l'adresse www.eda.admin.ch/publikationen

Les commandes de la version papier sont à adresser à: politorbis@eda. admin.ch, en indiquant: réf. 58, 3/2014

La Suisse et l'UE

La nouvelle brochure «La Suisse et l'Union européenne» est disponible dès maintenant. Elle dresse un aperçu de la création et du développement de l'UE et décrit la façon dont elle travaille et fonctionne. Elle fournit en outre des informations sur les relations entre la Suisse et l'UE, sur les accords bilatéraux et sur les défis que la politique européenne de la Suisse devra relever ces prochaines années.

La brochure peut être commandée gratuitement en langues allemande, française, italienne et anglaise (art. N° 201.335.D, 201.335.F, 201.335.I, 201.335.E) auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.bundespublikationen.admin.ch.

Elle est également disponible sous forme électronique sur le site web de la Direction des affaires européennes DAE www.eda.admin.ch/europa/publikationen, où elle peut aussi être commandée.





Remarques

Indiquez votre adresse e-mail et le numéro de votre téléphone mobile (de même que leurs modifications) à votre représentation suisse et enregistrez-vous sur www.swissabroad.ch de façon à ce qu'aucune communication («Revue Suisse», Newsletter de votre représentation, etc.) ne vous échappe.

Il est possible de consulter et/ou d'imprimer en tout temps la dernière édition de la «Revue Suisse», de même que tous les numéros précédents, sous www.revue.ch. La «Revue Suisse» (resp. la «Gazetta Svizzera» en Italie) sont envoyées gratuitement sous forme imprimée, ou par voie électronique (via e-mail ou sous forme d'une app iPad-/Android), à tous les ménages de Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une ambassade ou d'un consulat général.

Votations fédérales

Le 8 mars 2015, deux objets seront soumis à la votation populaire:

- Initiative populaire du 5 novembre 2012 «Aider les familles! Pour des allocations familiales pour enfants et des allocations professionnelles exonérées de l'impôt»
- Initiative populaire du 17 décembre 2012 «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie»

Vous trouverez toutes les informations relatives à ces votations (brochure explicative, comités, mots d'ordre des partis, vote électronique, etc.) sous www.ch.ch/abstimmungen.

Autres dates de votation en 2015: 14 juin, 18 octobre (élections fédérales), 29 novembre.

En vue des élections fédérales du 18 octobre 2015, vous trouvez dès maintenant des informations, des instructions, des renseignements

pratiques et divers liens sous www.ch.ch/Wahlen 2015. Il s'agit d'une présentation conjointe de la Chancellerie fédérale, des Services du parlement, de l'Office fédéral de la statistique et de ch.ch.

Initiatives populaires

Jusqu'à la date de clôture de la rédaction, les initiatives populaires fédérales suivantes avaient été lancées (délai de récolte des signatures entre parenthèses):

- «Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative sur les vaches à cornes)» (23.03.2016)
- «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous» (30.03.2016)

Vous trouvez la liste des initiatives populaires en suspens sous www. bk.admin.ch > Actualités > Elections et votations > Initiatives en suspens.

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS OFFICIELLES DU DFAE PETER ZIMMERLI, RELATIONS AVEC LES SUISSES DE L'ÉTRANGER BUNDESGASSE 32, 3003 BERNE, SUISSE

TÉLÉPHONE: +41 800 24-7-365

www.eda.admin.ch / e-mail: helpline@eda.admin.ch

